

REGLEMENT DES COMPETITIONS INDIVIDUELLES DEPARTEMENTALES

BILLARD CARAMBOLE VERSION DU 30/09/2025

PREAMBULE

Le Comité Départemental de Billard de la Somme (CDB 80) organise les compétitions individuelles de billard Carambole destinées à décerner les titres de Champion de la Somme.

Ces championnats sont pour la plupart des compétitions qualificatives pour celles organisées sous l'égide de la ligue de billard des Hauts de France puis de la Fédération Française de Billard (FFB). A ce titre, les règles décrites dans leurs codes sportifs respectifs s'appliquent pour tout point ou toute règle non explicitement décrits dans le présent document.

Ce document définit les règles applicables à la fois par les responsables sportifs du CDB 80, les clubs recevant les compétitions et les compétiteurs.

1/ RESPONSABLES SPORTIFS DU CDB 80

Les responsabilités sportives des compétitions individuelles sont réparties comme suit :

COMPETITION / MODE DE JEU	RESPONSABLE	EMAIL	TELEPHONE
JDS, 3 bandes Format 2m80	Stéphane CAILLET	fanoust.sc@gmail.com	06 23 66 52 45
Biathlon	Stéphane CAILLET	fanoust.sc@gmail.com	06 23 66 52 45
Dames (sauf 5Q)	Véronique BETTEFORT	pupucevero80@gmail.fr	06 35 51 02 76
Jeunes (sauf 5Q)	Laurent DELAPORTE	laurentdelaportecd80@yahoo.com	06 85 14 64 40
5 Quilles	Eddy DUHAMEL	5quilles80@orange.fr	06 33 21 97 28
JDS, 3 bandes Format 3m10	Alain SOUDAY	alainsouday@orange.fr	06 75 79 79 26

Se référer aux responsables sportifs concernés selon la compétition.

2/ REGLES POUR LES CLUBS

Chaque club est tenu de communiquer le présent règlement aux joueurs concernés selon et l'afficher dans sa salle en un lieu accessible à tous.

DIRECTEUR DE JEU.

Pour toutes les compétitions attribuées dans sa salle, le club doit désigner un Directeur de Jeu (voir les missions dans le Code Sportif FFB).

En particulier, il a pour mission :

- D'appliquer et de faire appliquer le présent règlement
- De sélectionner et désigner les tables de billard attribuées à la compétition
- De vérifier la disponibilité, le bon état et la propreté du matériel réglementaire
- De vérifier que les joueurs présents correspondent aux convocations
- De vérifier la tenue des joueurs
- D'organiser les tours de jeu (respect des horaires, attribution des tables aux joueurs, arbitres, marqueurs)
- De veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs
- Le cas échéant, d'adresser au responsable sportif concerné un rapport circonstancié sur tout manquement à ce règlement ou incident pouvant entraîner une sanction disciplinaire à l'encontre d'un joueur. Il doit pour cela utiliser la fiche de signalement d'incident figurée en annexe.

A l'issue des rencontres, le Directeur de Jeu a l'obligation :

- De saisir tous les résultats individuels sur l'espace dédié « compétitions/calendrier » du site de la FFB
- De transmettre, par email, les résultats des rencontres vers le responsable sportif du CDB 80 concerné, dès la fin des matchs et au plus tard le lendemain de la journée de compétition avant 12h00. Ces résultats sont à saisir sur les feuilles de résultats dédiées et à jour, dûment remplies, préalablement transmises aux clubs et disponibles sur le site internet du CDB 80.

ARBITRAGE

Chaque club doit informer ses licenciés que s'inscrire dans les championnats individuels implique que le joueur doit arbitrer selon le stade des compétitions auxquelles il participe. Il doit donc être apte à arbitrer (connaissance des règles, aptitude physique...) les modes de jeu dans lesquels il s'engage.

Si un joueur refuse d'arbitrer un match qui lui est assigné par le Directeur de Jeu, ce manquement doit être notifié par écrit lors de la transmission des résultats, sur la fiche de signalement des incidents (voir en annexe). L'arbitrage étant obligatoire et faisant partie intégrante de la compétition, tout manquement est assimilé à un forfait en cours de jeu. Les cas seront examinés par la Commission de Discipline du CDB Somme.

TENUE SPORTIVE

Les compétiteurs doivent se présenter avec une tenue sportive telle que définie dans le code sportif FFB.

Un joueur doit obligatoirement porter la tenue officielle de son club pour pouvoir participer à une compétition du CDB Somme. Le Directeur de Jeu peut refuser la participation à la compétition d'un joueur dont la tenue n'est pas conforme.

INTENDANCE

Le club organisateur est chargé de l'intendance durant les compétitions.

3/ JOURS ET HORAIRES DES COMPETITIONS – CALENDRIER SPORTIF

Selon les modes de jeu, les compétitions individuelles se déroulent :

* **CATEGORIES 2m80** : Les samedi après-midi avec convocation à 13h30 et début des rencontres à 14h00

* **CATEGORIES 3m10 3 BANDES Regroupées et LIBRE N3** **pour les finales de comité :**

Les samedi : 1 tour le matin, convocation à 9h30 et début des rencontres à 10h00

* **5 QUILLES** : Les dimanche matin, avec convocation à 8h30 et début des rencontres à 9H00

Un calendrier sportif établi et communiqué en début de chaque saison précise la répartition selon les modes de jeu. Cependant, celui-ci peut éventuellement subir des adaptations ponctuelles en cours de saison, lorsque les circonstances l'exigent.

4/ ENGAGEMENT DES JOUEURS

Pour être éligible à une compétition départementale et prétendre pouvoir s'inscrire aux tours de qualification, tout joueur doit être licencié à la FFB dans un club affilié de la Somme pour l'année sportive en cours.

Par ailleurs, il est de la responsabilité des présidents de clubs de s'assurer que leurs compétiteurs sont en règle du point de vue médical avec un certificat médical/questionnaire médical valide pour la saison en cours.

Pour chaque tour de qualification, les engagements des joueurs doivent être faits par le joueur lui-même ou le cas échéant, par un responsable du club, via le site du Comité Départemental de la Somme, en remplissant les bordereaux d'engagement correspondant au moins 14 jours avant la date de la compétition.

Toute demande d'inscription reçue en dehors des dates prescrites ne sera pas prise en compte.

Pour chaque mode de jeu, une classification par catégories de moyennes des compétiteurs, issue de l'espace « compétitions » sur le site de la FFB, est établie et diffusée aux clubs en ouverture de saison sportive.

Un tableau des plages de moyennes, des formats de billard, des distances et des limitations de reprises par catégories est également établi et diffusé en ouverture de saison sportive.

La catégorie choisie lors du 1er engagement en compétition individuelle de l'année sera définitif.

Pour le cadre régional, seul les compétiteurs classés au minimum à LIBRE R2 et ceux autorisés par FFB à s'engager à la LIBRE R2 pourront s'inscrire.

5/ CONVOCATION DES JOUEURS

Pour chaque journée de qualification et toutes les finales de Somme, une convocation générale sera mise en ligne sur le site du Comité. Celle-ci sera envoyée par le responsable sportif par email à chaque club qui devra la communiquer aux joueurs concernés de son club selon ses règles de fonctionnement internes et l'afficher dans sa salle en un lieu accessible à tous, jusqu'au jour prévu de la compétition.

6/ DEROULEMENT DES COMPETITIONS

FORMULE SPORTIVE

Les compétitions individuelles se déroulent en 3 phases :

- Qualifications sous forme « ranking » à 1, 2 ou 3 tours, selon le nombre de joueurs engagés
- Demi-finales pour les disciplines et catégories suivante :
 - LIBRE R2 et R3
 - CADRE Rég
 - BANDE R1 et R2
 - 3 BANDES N3 et R1
 - 5 QUILLES
- Finale de Somme

Tout joueur doit disputer au moins un tour de qualification pour accéder à une demi- finale ou une finale de Somme.

Le joueur dont l'absence est constatée au plus tard 30 minutes après l'heure de convocation est déclaré forfait. Toutefois, en cas de retard limité, un joueur peut prévenir le directeur de jeu pour acceptation de dérogation à cette règle, après concertation par celui-ci auprès des autres joueurs concernés.

Chaque joueur dispose de 5 minutes d'échauffement avant chaque match.

Une pause de 10 minutes minimum est accordée aux joueurs entre chaque match.

Pendant le déroulement des compétitions, il ne doit pas y avoir d'activité de loisir sur les autres tables de billard du club non dédiées à cette compétition sans accord de tous les joueurs en compétition et du directeur de jeu.

TOURS DE QUALIFICATIONS

Les joueurs sont répartis en poules de 3 et/ou 2 joueurs. Les participants sont répartis dans les poules par application stricte de la méthode du serpent.

Pour chaque 1^{er} tour, les joueurs sont placés selon leurs moyennes décroissantes de classification dans leurs catégories excepté pour le 3 Bandes regroupés MASTER N1 N2 sur 3m10 où la ventilation se fait par la même méthode mais en regroupant les 3 catégories. Si un joueur n'est pas classé sur le site FFB, la moyenne retenue pour le 1^{er} tour est 0,00. Pour plus de précisions, voir l'article « Nouveau Joueur » sur le Code Sportif FFB.

Pour les tours suivants, c'est le classement provisoire après chaque tour, dans l'ordre décroissant, qui rentre en compte.

Ainsi, les configurations de poules possibles sont les suivantes :

- Poule de 2 joueurs
- Poule(s) de 3 joueurs
- 2 poules croisées de 2 et 2 joueurs
- 2 poules croisées de 3 et 2 joueurs

Si un forfait est constaté, il appartient au directeur de jeu de réorganiser en conséquence les poules de sa salle, après avoir éventuellement sollicité l'avis du responsable sportif concerné du CDB 80.

POULES DE 3 JOUEURS

Choix des billards : Lorsque le Directeur de jeu a désigné les billards sur lesquels se dérouleront les tours de jeu, le joueur N°1 de la poule 1 choisit le billard sur lequel se dérouleront tous les matchs de sa poule, puis c'est au tour du joueur N°1 de la poule 2, puis celui de la poule 3, etc... Un joueur tête de série, qui arrive après l'heure de convocation perd le bénéfice du choix du billard.

Déroulement : Les compétiteurs sont répartis en poules de 3 joueurs. Chaque match est arbitré par le joueur exempt de la poule. Une pause de 10 minutes est accordée aux joueurs entre chaque match. Entre le 2^{ème} et le 3^{ème} match, un temps de pause plus important de 20 minutes peut-être mis en place pour que les joueurs puissent se restaurer (indispensable si le 2^{ème} match se termine à 13H00).

Cas particulier de 2 joueurs du même club dans une poule de 3 : Dans une poule de 3 joueurs avec 2 joueurs du même club, ceux-ci se rencontrent dès le 1^{er} tour (sauf dans le cas d'une poule croisée). Si 3 joueurs du même club, déroulement normal selon le cas général ci-dessous.

CAS GENERAL	JOUEUR A	JOUEUR B	ARBITRE
1^{ER} MATCH	JOUEUR N°2 DE LA POULE	JOUEUR N°3 DE LA POULE	JOUEUR N°1 DE LA POULE
2^{EME} MATCH	PERDANT DU 1 ^{ER} MATCH	JOUEUR N°1 DE LA POULE	GAGNANT DU 1 ^{ER} MATCH
3^{EME} MATCH	GAGNANT DU 1 ^{ER} MATCH	JOUEUR N°1 DE LA POULE	PERDANT DU 1 ^{ER} MATCH

POULES DE 2 JOUEURS

CAS GENERAL	JOUEUR A	JOUEUR B	ARBITRE
1^{ER} MATCH	JOUEUR N°1 DE LA POULE	JOUEUR N°2 DE LA POULE	AUTO-ARBITRAGE
2^{EME} MATCH	JOUEUR N°1 DE LA POULE	JOUEUR N°2 DE LA POULE	AUTO-ARBITRAGE

2 POULES CROISEES DE 2 ET 2 JOUEURS

	BILLARD 1		ARBITRES	BILLARD 2	
1^{ER} MATCH	JOUEUR N°1 DE LA POULE 1	JOUEUR N°2 DE LA POULE 1	AUTO-ARBITRAGE	JOUEUR N°1 DE LA POULE 2	JOUEUR N°2 DE LA POULE 2
2^{EME} MATCH	VAINQUEUR MATCH 1 DU	PERDANT MATCH 1 DU		VAINQUEUR MATCH 1 DU	PERDANT MATCH 1 DU

	BILLARD 1	BILLARD 2		BILLARD 2	BILLARD 1
--	-----------	-----------	--	-----------	-----------

2 POULES CROISEES DE 3 ET 2 JOUEURS

Pour le déroulement d'une poule de 3 joueurs jumelée avec une poule de 2 joueurs, voir en annexe.

CLASSEMENTS CATEGORIES 2m80

Attribution des points de match_: 3 points pour un match gagné, 2 points pour un match nul, 1 point pour un match perdu, -1 point pour un forfait non justifié.

A l'issue de chaque tour de qualification, un classement est établi en fonction de la somme des points de match puis de la moyenne générale

CLASSEMENTS RANKING CATEGORIES 3m10 3 BANDES REGROUPEES

Attribution des points de match_: 3 points pour un match gagné, 2 points pour un match nul, 1 point pour un match perdu, -1 point pour un forfait non justifié.

1 point bonus est accordé quel que soit le résultat du match au joueur de catégorie inférieur qui rencontre un compétiteur de catégorie supérieur.

A l'issue de chaque tour de qualification, un classement est établi en fonction de la somme des points de match puis de la moyenne générale.

DEMI-FINALES DE SOMME CATEGORIES 2m80 et 5 quilles

Au terme des tours de ranking, sont qualifiés pour disputer les demi-finales Somme dans les catégories concernées :

- Les joueurs classés de la 2ème à la 10ème place si le nombre total d'engagés est égal ou supérieur à 15 (1/2 finales à 9 joueurs en 3 poules de 3)
- Les joueurs classés de la 2ème à la 7ème place si le nombre total d'engagés strictement inférieur à 15 (1/2 finales à 6 joueurs en 2 poules de 3)

Les joueurs à égalité de points de match sont départagés par les critères successifs suivants : la moyenne générale, la meilleure moyenne particulière puis la meilleure série.

FINALES DE SOMME

A l'issue des tours de qualification ranking et éventuelles demi-finales sont qualifiés pour disputer la finale de Somme :

- Le joueur finissant à la 1ère place des tours ranking, directement qualifié pour la finale.

- les premiers et meilleur deuxième de chaque poule ½ finale si ½ finales à 6,
- les premiers de chaque poule ½ finales si ½ finale à 9
- les 2, 3 et 4ème (ou moins) du classement ranking si pas de ½ finale

Sauf exception, les finales de Somme sont qualificatives pour les finales de ligue HdF.

Les ½ finales de Somme sont attribués en priorité au club d'appartenance du joueur classé 2^{ème}. Si impossibilité, le 3^{ème} et ainsi de suite. Les finales de Somme sont attribuées en priorité au club d'appartenance du joueur classé 1^{er}. Si impossibilité, le 2^{ème} et ainsi de suite.

Le club recevant une finale de Somme doit obligatoirement assurer la présence, en plus de celle d'un directeur de jeu, d'un arbitre et d'un marqueur, autre que les finalistes eux-mêmes, pour chaque match de cette finale. S'il ne peut pas assurer ce point, il doit mentionner cette impossibilité au responsable sportif du CDB 80 concerné au plus vite, qui décidera du maintien ou non de la finale dans ce club.

Si un forfait est constaté, il appartient au directeur de jeu de réorganiser en conséquence le déroulement de la finale, après avoir éventuellement sollicité l'avis du responsable sportif concerné du CDB 80.

Attribution des billards :

Finale à 4 joueurs : pour les tours 1 et 2, se référer à l'ordre défini dans la convocation. Pour le tour n°3, le joueur classé en tête à l'issue des 2 premiers tours jouera sur le billard objet d'une éventuelle retransmission vidéo, sinon sur le billard de son choix.

Finale à 3 joueurs : idem poules de trois joueurs tours ranking

Finale à 2 joueurs : sur billard attribué par le directeur de jeu

A l'issue de la finale, dès la proclamation des résultats, le directeur de jeu doit s'assurer, après confirmation auprès du (des) joueur(s) concerné(s), du remplissage complet et conforme du volet relatif à la participation à la finale de ligue HdF, en particulier en renseignant par OUI/NON la partie réservée à la signature des joueurs.

7/ FORFAITS

En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir obligatoirement, par téléphone et par mail, le Responsable Sportif ainsi que le club d'accueil.

Tout forfait est comptabilisé lorsqu'il survient après l'arrivée des convocations dans les clubs. S'il n'est pas justifié, il entraîne pour le compétiteur un point de pénalité au classement du championnat en phase qualification.

2 forfaits non justifiés dans la saison entraînent l'exclusion du joueur pour toutes les compétitions individuelles de la saison en cours.

Tout cas de forfait non excusé ou pour un motif non recevable sera examiné par la Commission de discipline.

8/ DISCIPLINE

Une réclamation ne pourra être examinée par la Commission de discipline que si elle a été notifiée par écrit (voir fiche de signalement des incidents en annexe), avec la signature du Directeur de Jeu.

Voir en annexe, le tableau des sanctions.

Tous les cas non prévus dans ce règlement seront examinés par les Responsables Sportifs du CDB Somme.

ANNEXES

POULES JUMEELES (3 et 2 JOUEURS)

BILLARD 1		BILLARD 2	
Poule A		Poule B	
1	Joueur A 1	1	Joueur B 1
2	Joueur A 2	2	Joueur B 2
3	Joueur A 3		

Déroulement des rencontres :

BILLARD 1	
Poule A	
1 ^{er} match	
Joueur A 2	contre Joueur A 3

BILLARD 2	
Poule B	
1 ^{er} match	
Joueur B 1	contre Joueur B 2

A l'issue des 2 matchs : les perdants se retrouvent dans la poule A
les gagnants dans la poule B

BILLARD 1	
Poule A	
2ème match	
Joueur A 1	contre perdant du match 1 de la Poule A

BILLARD 2	
Poule B	
2ème match	
Vainqueurs des matchs 1 des Poules A et B	

BILLARD 1	
Poule A	
3ème match	
Joueur A 1	contre perdant du match 1 de la Poule B

COMITE DEPARTEMENTAL DE BILLARD DE LA SOMME

Fiche de signalement des incidents

Cette fiche de signalisation des incidents est à l'usage des clubs chargés d'organiser des compétitions officielles pour le compte du Comité Départemental de la Somme.

Ce document doit être rempli par le Directeur de Jeu, dès qu'un incident de nature à perturber la compétition est constaté. Il doit être ensuite transmis par mail au Responsable Sportif, dès la fin de la compétition.

Club Organisateur :

Prénom et Nom du Directeur de Jeu :

Libellé de la compétition :

Date :

Veuillez décrire ci-dessous l'incident constaté :

Signature du Directeur de Jeu

TABLEAU DES SANCTIONS

